REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Octobre 2020

Commune de PAULHAN

N° 2020/10/33

Date de la convocation	06 /10/ 2020
	<u>Votes</u> : 26
Présents: 20	Pour: 26
Absents: 1	Contre: 0
Représentés: 6	Abstention: 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents: MM. JAM Thierry.

Procuration: - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine

- Mme CAMPOY épse. LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20201015-2020-10-33-DE Date de télétransmission : 22/10/2020 Date de réception préfecture : 22/10/2020 <u>Objet</u>: Chantier d'insertion pré-qualifiant dans les métiers du bâtiment second œuvre – Réhabilitation de bâtiments patrimoniaux de la commune : approbation du projet, de la participation financière de la Commune et habilitation donnée au Maire pour signer les pièces du dossier »

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de sa politique d'insertion par l'activité économique ayant pour objectif de remettre à l'emploi des personnes qui en sont durablement éloignées tout en favorisant la formation, l'insertion et la qualification,

la Commune de Paulhan peut proposer à l'association FOR.C.E des supports pour la mise en place d'une action d'insertion par l'activité économique dans les métiers du bâtiment.

Que cette action d'insertion peut se traduire par la mise en place d'un chantier d'insertion de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux de la commune (Pigeonnier, Ermitage, Lampisterie, Gare,...).

Que les travaux à réaliser dans le cadre du chantier d'insertion pourront consister en la rénovation de bâtiments, mise en valeur du patrimoine, revitalisation du bourg centre.

Que la commune de Paulhan souhaite mettre en œuvre un chantier d'insertion confié à l'opérateur Formation Cap Emploi (FOR.C.E), sous toutes réserves de la validation de ce chantier par le Conseil Départemental de l'IAE,

Que pendant toute la durée des travaux, la Mairie pourra prendre en charge les frais afférents aux matériaux nécessaires à la réalisation du chantier ainsi que le résiduel des salaires des 12 personnes en insertion embauchées en CDDI de 26 heures/semaine pour la durée de l'action,

Que le montant prévisionnel de la participation de la commune est évalué à : 2000,00 € TTC mensuel au prorata temporis,

Qu'en conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'opération de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux dans le cadre d'un chantier d'insertion réalisé en partenariat avec l'association FOR.C.E.,
- de confier à Formation FOR.C.E. la réalisation de chantiers décrits ci-
- d'accepter le principe de la participation de la Commune tel que défini ci-dessus
- d'autoriser l'inscription au budget en conséquence,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, l'Adjoint délégué à signer tous les actes, conventions et pièces du dossier nécessaires à la mise en œuvre de l'opération
- de Préciser que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au Budget primitif 2021 de la commune,

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ses propositions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux dans le cadre d'un chantier d'insertion,
- Confie à FOR.C.E. la réalisation des chantiers décrits ci-dessus.
- Accepte le principe de la participation de la Commune tel que défini cidessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, l'Adjoint délégué à signer tous les actes, conventions et pièces du dossier nécessaires à la mise en œuvre de l'opération,
- Précise que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au Budget primitif 2021 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Le Maire

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le